



SNUDI-FO 75

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 131 rue Damrémont 75018 Paris

☎ 01.53.01.61.58

📠 01.53.01.61.59

📞 06.95.32.01.01

Mail : snudifo75@gmail.com

Site : <http://snudifo75.com>

🐦 @SNUDIFO75

Rentrée scolaire : réunion sanitaire jeudi 4 mars 2021

Faites remonter au syndicat tous les problèmes que vous rencontrez dans votre école !

Le SNUDI FO 75 s'est battu pour que l'administration organise régulièrement un point d'information et d'échange sur la situation sanitaire. Ces réunions vont être mises en place en cette rentrée, une fois par semaine.

La première réunion aura lieu jeudi 4 mars.

Nous invitons les collègues à informer le syndicat de tous les problèmes rencontrés : non livraison de masques, de gel, problèmes de remplacement, situation de cas positifs dans l'école, ...

Remplacement : sans recrutement les problèmes de remplacement vont persister

La rentrée de la zone C s'est déroulée dans une situation sanitaire qui se dégrade jour après jour avec la multiplication des cas positifs aux différents variants. Le refus du Ministre de procéder à des recrutements d'enseignants va conduire aux mêmes problématiques que celles d'avant les congés.

Dans notre département, la vingtaine d'enseignants contractuels employés pendant quelques semaines (sur une possibilité de 178 recrutements), principalement pour remplacer des collègues en ASA ou en longue maladie, ont vu leur contrat non renouvelé.

Comment l'administration va-t-elle pouvoir remplacer les collègues en ASA, ceux déclarés positifs au COVID, les cas contacts, les collègues en congé ?

Inacceptable ! Le SNUDI-FO 75 interviendra jeudi auprès de la Direction Académique pour demander la prolongation des contrats de nos collègues jusqu'à la fin de l'année et leur titularisation ainsi que le recrutement sur la liste complémentaire.

Alors que les protocoles exigent de limiter les brassages, les écoles sont placées dans une situation totalement insupportable où il n'y a jamais eu aussi peu de remplacements assurés et autant d'élèves répartis dans les classes et donc de brassage imposé.

Cette situation catastrophique n'est pas le fruit du hasard mais la conséquence directe du refus du Ministre d'accorder des moyens supplémentaires pour faire face à la pandémie et de répondre à notre exigence d'un véritable plan d'urgence de recrutement massif d'enseignants pour assurer les remplacements et diminuer les effectifs dans les classes tout en maintenant l'ensemble des heures de cours pour les élèves. Vous trouverez en pièce jointe [un communiqué du syndicat national](#) et [un communiqué intersyndical national](#).

Alors que les élèves sont privés des heures de cours auxquelles ils ont droit faute de remplaçants, le Ministre poursuit la destruction du baccalauréat par la mise en place du contrôle continu ([voir communiqué du SNFOLC en cliquant sur le lien](#)).

Les enseignants et les AESH sont unanimes à faire le triste constat que le Ministre n'assure absolument pas ses obligations d'employeurs qui sont de préserver leur santé et leur intégrité physique.

Les personnels enseignants et AESH des écoles maternelles particulièrement exposés

Dans les écoles maternelles, où les enseignants sont amenés à aider les élèves dans tous les gestes de la vie quotidienne, sans distanciation possible, au contact permanent d'enfants qui ne portent pas de masques, l'impossibilité de mettre en œuvre les gestes barrières ne fait qu'accroître significativement les risques encourus par les personnels. Face aux risques accrus de contamination, nos collègues enseignants et AESH travaillant en écoles maternelles devraient bénéficier de mesures de protection renforcées. Mais le Ministère de l'Education Nationale continue de refuser de fournir aux personnels qui le souhaitent des masques FFP2 ou même des masques chirurgicaux. Ils n'ont toujours ni lingettes ni gel virucide. Et la désinfection des locaux est inexistante dans la quasi totalité des écoles du département alors qu'elle devrait être renforcée, particulièrement dans les écoles maternelles où la désinfection régulière des jeux est indispensable pour éviter la propagation du virus.

Face à la dégradation de la situation ... le Ministre décide d'alléger le protocole sanitaire...

Pourtant, le 19 février dernier, alors que la situation sanitaire se dégrade brutalement, le Ministre décide d'alléger le protocole sanitaire en ne prenant plus en considération la dangerosité et les risques de contagion du variant britannique, au moins aussi présent chez les enfants que chez les adultes. Les enseignants de maternelle qui étaient considérés comme cas contacts à risque dès lors que plusieurs enfants de fratries différentes étaient positifs, resteront maintenant en poste : *« une étude approfondie des contacts déterminera si les personnels de la classe doivent être également considérés comme contacts à risque. »*

On ne peut que s'interroger sur ces pseudos « études approfondies » dont personne ne saura qui les réalisera et sur quelle base. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les règles qui régissent le tracing pour les enseignants sont opaques et différentes de celles appliquées pour tous les autres salariés. Comment comprendre que les enseignants qui sont au contact permanent de leurs élèves ne soient pas considérés systématiquement comme cas contacts dès lors que leurs élèves le sont ?

Nous avons entendu le Président de la République répéter la formule du « quoi qu'il en coûte ». Or, force est de constater que non seulement pas un euro supplémentaire n'a été dégagé pour faire face à la pandémie, mais chacun a pris connaissance du fait que près de 253 millions d'euros prévus au budget 2020 (avant la pandémie) n'ont pas été dépensés. C'est l'équivalent de la rémunération de 5800 postes d'enseignants titulaires pendant un an.

Tests salivaires : Les enseignants et les AESH ne sont pas personnels de laboratoire

Après les annonces médiatiques du Ministre Blanquer sur l'organisation de campagnes de tests salivaires des écoliers, un certain nombre d'écoles de l'académie de Lyon ont reçu par mail des consignes de la part des DSDEN au sujet de ces dépistages.

Ainsi, dans l'Ain, le mail reçu de la DSDEN demande aux directeurs d'école de prendre en charge la distribution d'un formulaire de *« renseignement et de consentement qui est à faire remplir par les responsables légaux des élèves volontaires pour ce test. »* Puis, une fois ces documents dûment renseignés, de les synthétiser dans un tableau Excel récapitulatif par classe, le tout devant être adressé 48h avant le début des tests (...)

Se rajoute à cela la sollicitation des enseignants et AESH, puisque comme l'indique le Secrétaire général de l'IA DASEN de l'Ain dans son mail aux directeurs : *« la campagne sera accompagnée par un personnel de laboratoire qui expliquera le prélèvement en pratique à tous les référents classe de l'école. Le personnel de laboratoire pourra rester 1h à 1h30 maximum à l'école. Ce personnel ne devra pas être laissé seul avec les élèves. Autant que possible, une infirmière scolaire sera en appui de cette campagne. »*

Chacun comprend que dans nombre d'écoles, les 1h à 1h30 de présence du personnel de laboratoire seront bien insuffisantes pour effectuer les prélèvements de tous les élèves ! Le message indique qu'une infirmière scolaire sera en appui !

Mais de qui se moque-t-on ? Chacun sait la pénurie de personnels de médecine scolaire, il n'y aura donc personne pour effectuer les tests salivaires si ce n'est les enseignants et ou les AESH ! C'est inacceptable !

Le mail reçu par les directeurs le confirme d'ailleurs, description des modalités à l'appui : « *Le prélèvement consiste à recueillir uniquement de la salive (pas d'expectoration profonde) de l'ordre d'1 ml dans un petit récipient dont le fond doit être recouvert de salive. **Ces prélèvements sont à faire par les personnels de l'école** qui seront dotés d'équipements de protection individuelle (EPI) par la DSDEN. »*

Les personnels enseignants et AESH ne sont pas des personnels de laboratoire ! Il n'y a aucune base règlementaire pour leur imposer de participer à cette opération de communication !

Ce n'est ni aux enseignants, ni aux AESH de pallier la carence de la médecine scolaire organisée depuis des années par ce Ministre et ses prédécesseurs, médecine scolaire qui, de surcroît, est en cours de destruction-transfert avec le projet de loi 4D.

Depuis, est paru dans Libération, lundi 1^{er} mars un article qui semble éclairer la situation : « *Joint ce lundi, le ministère de l'Education nationale assure que ce ne sont pas aux profs de jouer ce rôle mais aux personnels de santé scolaire avec l'appui de médiateurs de lutte anti-Covid qui vont être recrutés par les académies. »*

Le SNUDI FO en prend acte et veillera à ce que cette déclaration soit respectée. Le SNUDI FO 75 invite les collègues à le contacter en cas de problème. [Vous trouverez en lien le courrier de la FNEC FP FO adressé au Ministre.](#)

Le SNUDI-FO revendique le recrutement massif et immédiat d'infirmières et de médecins scolaires fonctionnaires d'Etat, tout comme il exige le recrutement immédiat d'enseignants, en commençant par tous ceux qui sont inscrits sur la liste complémentaire au concours.

Face à cette crise sanitaire sans précédent, le SNUDI-FO 75 revendique :

- la mise en place de tests sur le temps de travail pour les personnels volontaires, notamment dans toutes les écoles où se déclarent des cas COVID confirmés, réalisés par des personnels dont c'est la mission ;
- la fourniture, à minima de masques chirurgicaux de type II R (résistants aux éclaboussures) à raison de 3 masques par jour, à tous les enseignants et AESH du département, et de masques FFP2, les seuls reconnus par le Code du travail, pour tous les personnels vulnérables en activité qui le souhaitent ;
- la fourniture dans les écoles de masques pédiatriques jetables, de gel et de lingettes virucides en nombre suffisant
- la priorité pour la vaccination, pour tous les enseignants volontaires
- l'entretien et la désinfection des locaux
- un véritable plan d'urgence qui passe par le recrutement massif d'enseignants pour assurer le remplacement des personnels malades ou en ASA, l'allègement significatif des effectifs des classes, avec le maintien de la totalité des heures d'enseignement dues aux élèves, notamment par le recrutement de tous les candidats inscrits sur les listes complémentaires et la prolongation jusqu'à la fin de l'année scolaire des contrats de tous les vacataires recrutés et leur titularisation ;
- la réquisition de locaux partout où il y a besoin de salles pour alléger ou doubler

les dernières modifications parues dans la FAQ du 19 février

CAS CONFIRME DE COVID 19 ET/OU SES VARIANTS		
	Elève	Personnel
	En maternelle	En élémentaire
COVID-19	Tous les élèves sont cas contacts fermeture de la classe.	Aucun cas contact. Sauf si 3 élèves d'une même classe et de fratries différentes fermeture de la classe.
	Dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs au SARS-CoV-2, une étude approfondie des contacts déterminera si les personnels de la classe doivent être également considérés comme contacts à risque.	
	Isolement : éviction jusqu'à l'arrêt des signes (au min. 7 jours) + 48 heures après sa disparition si fièvre	Cas symptomatique : 10 jours pleins à partir de la date des premiers symptômes En cas de fièvre à J+10 : + 48 heures Cas asymptomatique : 10 jours pleins à partir du jour du prélèvement positif
Variant britannique	La conduite à tenir est la même que pour le cas général. Selon l'analyse locale concernant la circulation de cette variante sur le territoire, en lien avec l'ARS, la fermeture de la classe pourra toutefois être envisagée dès le premier cas.	
Variant brésilien ou sud-africain	Tous les élèves sont cas contacts fermeture de la classe.	Une étude approfondie des contacts déterminera si les personnels de la classe doivent être également considérés comme contacts à risque.
	Isolement : pour les cas contacts, test PCR, à J0 (dès identification). En cas de test négatif, quarantaine de 7 jours depuis le dernier contact à risque et réalisation d'un test RT-PCR à l'issue de cette période.	
	Isolement : pour les cas confirmés, isolement de 10 jours et un test de sortie d'isolement. Si le test revient positif, l'isolement est prolongé de 10 jours après ce résultat. Un test à l'issue de cette deuxième période d'isolement (à J20) n'est alors pas nécessaire pour le retour à l'école.	
COVID-19 ou Variant britannique	L'élève cas contact ne se rend pas à l'école.	Réalisation d'un test (l'agent est placé en ASA)
	Isolement : en l'absence de symptôme, 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé. Pas de test exigé.	Réalisation d'un test RT-PCR ou antigénique 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé. La réalisation du test et son résultat négatif doivent être attestés sur l'honneur par les parents. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de 14 jours.
Variant brésilien ou sud-africain	Lorsqu'un membre du foyer est positif, l'élève ou le personnel est déclaré cas contact et ne se rend pas à l'école. La notion de cas contact s'étend également à toute la classe fermeture de la classe.	
	Isolement : test PCR immédiat + second test 7 jours après le dernier contact avec la personne positive	

Pour information, vous trouverez en pièce jointe [un communiqué de presse de la Confédération FO](#) « Plus de justice fiscale pour plus de justice sociale » ainsi [qu'un communiqué de l'Union Régionale IDF FO](#) : « Paradis Luxembourgeois ! »